

CONDITIONS DE VENTE ASSOCIATION SCOOTERPOWER

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes conclues par le biais du site Internet www.scooterpower.fr entre L'Association SCOOTERPOWER et ses clients (ci-après « le ou les adhérent(s) »), dont le siège social est Circuit International – 41300 – SALBRIS - France pour les cartes d'adhérent qu'elle édite (ci-après « les cartes adhérent »).

La vente est réservée aux futurs adhérents de l'association Scooterpower.

1. Commandes

Les commandes concernées par les présentes ne peuvent être transmises que par le biais du site Internet sauf possibilités particulières de commande par courrier à l'adresse suivante ; SCOOTERPOWER – Circuit International – 41300 – France, suivant des modalités particulières dont le devra avoir pris connaissance l'adhérent avant de passer sa commande par ces deux moyens. Les commandes ne seront servies qu'à réception du règlement du prix tel que fixé par application de l'article 2 ci-après et dans la limite des stocks disponibles.

2. Prix

Les prix affichés sur ce site s'entendent hors frais de port. Ils sont modifiables à tout moment sans préavis, sachant que les cartes d'adhérent seront facturés sur la base choisie par l'association lors de l'enregistrement de la commande.

Le prix est payable en totalité et en un seul versement à la commande. Toutes les commandes sont facturées et payables en euros.

Pour toute livraison extérieure à la France métropolitaine, les éventuels frais de douanes ou taxes locales restent à la charge du destinataire et relèvent de sa responsabilité. Nous conseillons aux adhérents concernés de se renseigner auprès des autorités compétentes de leurs pays.

3. Frais de port

Les frais de port comprennent une participation aux frais de préparation, d'emballage et d'affranchissement. Le montant est fixe.

Les frais de port sont indiqués au lecteur préalablement à la validation de son achat.

4. Paiement

Le règlement peut s'effectuer :

* Par carte bancaire via Paypal en suivant les indications données sur le site www.scooterpower.fr. Le débit de la carte est effectué au moment de la confirmation de la commande par l'adhérent et au plus tard de l'expédition de la commande. Les paiements par carte bancaire sont garantis par un système sécurisé par Paypal qui assure la sécurité et la confidentialité des données transmises lors du règlement.

* Par chèque en euros, compensable dans une banque française, à l'ordre de L'Association SCOOTERPOWER. Le lecteur devra adresser son chèque accompagné de la confirmation de commande à l'adresse suivante : SCOOTERPOWER – Circuit International – 41300 - SALBRIS – France. La commande est traitée à réception du règlement et après encaissement du chèque.

* Par virement bancaire, tous les frais bancaires restant à la charge du demandeur. La commande est traitée à réception des fonds correspondant au virement (virement à l'ordre de L'Association SCOOTERPOWER– IBAN: FR76 1480 6180 0070 0553 8416 760).

5. Facturation

La facture d'achat est jointe aux articles commandés lors de la livraison.

Il est possible, au moment de la commande, de préciser une adresse de facturation différente de l'adresse de livraison en validant l'option prévue à cet effet sur le formulaire de commande.

6. Livraison

La livraison est effectuée à l'adresse de livraison indiquée par l'adhérent au moment de la commande. Toutes nos livraisons sont assurées par La Poste. Les envois sont effectués en « Colissimo suivi » ou « Lettre MAX » en France métropolitaine. Le délai d'acheminement fourni par La Poste pour ce type d'offre est seulement indicatif et ne saurait engager l'Association SCOOTERPOWER.

Lorsqu'un adhérent a commandé plusieurs cartes d'adhérents lors de la même commande et que celles-ci ont des délais d'expédition différents, le délai d'expédition de commande est basé sur le délai le plus long.

L'Association SCOOTERPOWER se réserve en toute circonstance la possibilité de fractionner les expéditions.

Les commandes ne seront traitées qu'à l'encaissement du règlement effectué par l'adhérent.

A la livraison, l'adhérent vérifie l'état du colis d'expédition ainsi que le contenu de la commande qui doit être en rapport avec le bordereau d'expédition. Les remarques ou réclamations doivent être spécifiées par écrit sur le bordereau de livraison. Les adhérents sont invités à vérifier soigneusement les livraisons avant toute action visant à retirer des étiquettes ou à détruire l'emballage original.

Dans le cas d'émission de réserve lors de la réception, l'adhérent doit informer L'Association SCOOTERPOWER à son siège social par courrier recommandé avec AR dans les 5 jours suivant la livraison.

7. Disponibilité des articles

En cas d'indisponibilité d'un article, l'adhérent en est informé dans les meilleurs délais par email ou par courrier. En cas de rupture de stock temporaire de l'article, l'adhérent a le choix d'annuler sa commande en contactant L'Association SCOOTERPOWER par mail à l'adresse scooterpower@hotmail.fr

8. Acceptation de l'adhérent

Les présentes conditions générales de vente ainsi que les tarifs sont expressément agréés et acceptés par l'adhérent, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, l'acte d'achat entraînant acceptation des présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions sont modifiables à tout moment sans préavis par L'Association SCOOTERPOWER.

9. Remboursement

9.1 – Cartes adhérents non défectueuses.

Conformément à l'article L121-20 du code de la consommation et dans le cadre de la vente à distance, l'adhérent dispose d'un délai de 7 jours francs à compter de la réception pour retourner la carte d'adhérent qui ne lui conviendrait pas. Les frais d'envoi et de retour seront alors à sa charge. Les retours sont à effectuer à l'adresse du siège de l'Association SCOOTERPOWER : Circuit International – 41300 - SALBRIS.

Le présent droit de retour ne pourra être accepté que pour les cartes adhérents dans leur état d'origine et complètes (emballage, accessoires, ...) en bon état et accompagnés d'une copie de la facture d'achat. Les articles retournés incomplets, modifiés, abîmés, endommagés ou salis par l'adhérent ne sont pas repris.

Le remboursement s'effectuera par tout moyen de paiement au choix de L'Association SCOOTERPOWER.

Le retour se fait aux frais de l'adhérent par colis suivi, dans ce cas la marchandise est sous la responsabilité de l'adhérent.

Pour les commandes multiples, le droit de retour ne pourra être invoqué qu'une seule fois par l'adhérent que ce soit sur tout ou partie de la commande.

L'Association SCOOTERPOWER se réserve le droit de refuser un remboursement si une des présentes stipulations n'est pas respectée.

Dans ce cas la carte adhérent sera retournée au lecteur au frais de L'Association SCOOTERPOWER.
9.2 – cartes adhérents défectueuses.

Les cartes adhérents défectueuses pourront être retournés à L'Association SCOOTERPOWER, laquelle statuera dans un délai maximum d'un mois s'agissant de l'acceptation de la requête de l'adhérent.

En tout état de cause, l'adhérent bénéficie des garanties légales de conformité du bien au contrat et des vices cachés et ce conformément aux dispositions légales.

Les dispositions de cet article ne privent pas le lecteur de bénéficier du droit de rétractation prévu à l'article 9.1 ci-avant.

Article 10 - Propriété intellectuelle

Tous les textes, commentaires, ouvrages, illustrations, photographies et images reproduits sur www.scooterpower.fr sont réservés au titre du droit d'auteur ainsi qu'au titre de la propriété intellectuelle. À ce titre et conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle, seule est autorisée l'utilisation pour un usage privé, sous réserve de dispositions différentes, voire plus restrictives du code de la propriété intellectuelle. Toute reproduction totale ou partielle de tout élément reproduit sur le site www.lassociation.fr est strictement interdite.

Article 11 - Responsabilité

Les cartes adhérents proposées sont conformes à la législation française en vigueur et aux normes applicables en France. La responsabilité de L'Association SCOOTERPOWER ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays où la carte est, le cas échéant, livrée. Il appartient au l'adhérent de vérifier auprès des autorités locales les possibilités d'importation ou d'utilisation des cartes commandées.

L'Association SCOOTERPOWER n'est responsable que du contenu des pages qu'elle édite.

S'agissant d'achat en ligne sur internet, L'Association SCOOTERPOWER ne peut être tenue responsable des dommages inhérents à l'utilisation du réseau tel que perte de données, intrusion ou virus.

Article 12 – Force majeure

La responsabilité de L'Association SCOOTERPOWER ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure.

A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du code civil.

Article 13 - Droit applicable - Litiges

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française. En cas de litige portant sur la conclusion ou l'exécution des présentes, les parties s'efforceront, avant d'engager une procédure contentieuse, de parvenir à un accord avec l'aide d'un médiateur qu'elles désigneront en se rapprochant de l'Association des Médiateurs Européens, sise Maison du

Barreau 2, rue Harlay 75001 PARIS. En cas d'échec de la procédure de médiation, les tribunaux de Paris seront seuls compétents.

Article 14 – Avantages de la carte adhérent 2018.

Lorsqu'un adhérent achète une carte adhérent à l'Association SCOOTERPOWER, cela confère à l'adhérent les avantages suivants :

*Réduction sur les prix d'une partie des produits disponibles sur www.maxiscoot.com. Le choix des produits à prix réduits est exclusivement réservé à l'entreprise MAXISCOOT. MAXISCOOT se réserve le droit de modifier le prix d'un produit ou de le supprimer sans préavis.

* Inscription gratuite pour 1 machine et 1 pilote aux seuls 3 évènements suivants organisés par l'Association SCOOTERPOWER: 21 et 22 AVRIL 2018 DRAG DAY 1 – 7-8 JUILLET 2018 SPR Weekend – 20-21 OCTOBRE 2018 DRAG DAY 2.

*Tee shirt SCOOTERPOWER offert selon la taille choisie par l'adhérent lors de sa commande. En cas d'indisponibilité d'une taille, l'adhérent en sera informé.

Article 15- Validité de la carte adhérent 2013

La carte adhérent 2013 est valable du 01/01/2013 au 31/12/2013 ainsi que les avantages cités à l'article 14.

La carte adhérent 2013 est nominative et est valable uniquement pour la personne dont le nom est inscrit sur la carte. Il en est de même pour les avantages cités à l'article 14.

La carte adhérent 2013 n'est valable que si l'adhérent y a fixé sa photo à l'endroit prévu à cet effet.